

litige avec maison de credit

Par **pithivier**, le **01/03/2008** à **19:28**

voila en 2002 j' ai ete juger pour non payement de mon credit et condamné a payer la dete au pres d' un huissier de justice, payement que j' ai fait chaque moi depuis 6 ans, dernièrement la maison de credit sofinco ma contacter concernant une dete s' elevant a 2500€, j'ai demander un credit a ma banque pour regler cette dete et 2 jours plus tard il me recontact pour une autre dete de 10.000€ le dossier concerne la dete pour la quelle j' ai ete condamné a payer a l' huissier, en allant me renseigner chez l' huissier et apres plusieurs recherche il apparait que la maison de credit a repris le dossier il y a maintenant 2 ans sans me prevenir, l' huissier ne ma pas prevenu non plus
donc je voudrais savoir si apres un jugement la maison de credit a le droit de reprendre le dossier chez l' huissier et si il y a une date maximum pour pouvoir reclamer le remboursement d' une dette?

merci a vous